

Politique de réduction du tabagisme de Santé Nouvelle-Écosse

Les établissements de Santé Nouvelle-Écosse sont des milieux sans tabac et sans vapotage. Cela comprend le terrain et les aires de stationnement des hôpitaux.

Santé Nouvelle-Écosse a pour politique de discuter avec tous les patients de leur usage du tabac, de les renseigner sur les bienfaits de l'abandon du tabac et de leur offrir de l'aide pour cesser de fumer ou gérer leurs symptômes de sevrage (privation). Quelques-uns de ces symptômes sont l'anxiété, l'irritabilité, des maux de tête et des difficultés de concentration.

Nous offrons aux patients hospitalisés une thérapie de remplacement de la nicotine si elle est prescrite par leur médecin traitant responsable pour gérer les symptômes de sevrage (timbres, gommes, pastilles ou inhalateurs de nicotine). Une thérapie de remplacement de la nicotine bien dosée peut aussi réduire l'envie de fumer.

Nous souhaitons que les patients restent en sécurité à l'intérieur de l'établissement au lieu d'aller dehors pour fumer ou vapoter.

Cérémonies de purification par la fumée

Santé Nouvelle-Écosse reconnaît que la fumée produite lors des cérémonies de purification par la fumée n'est pas comme la fumée du tabac commercial. Si vous voulez tenir une cérémonie de purification, communiquez avec le service de soutien spirituel ou avec la ou le gestionnaire de votre unité en l'absence d'un tel service.

Vous voulez arrêter de fumer?

- La meilleure manière d'arrêter de fumer est de combiner le counseling et la prise de médicaments.
- Il existe divers médicaments pour aider à cesser de fumer. Par exemple, il y a des timbres, des gommes, des pastilles et des inhalateurs de nicotine, le tartrate de varénicline (Champix®) et le bupropion HCl (Zyban®).

- Certains régimes d'assurance-médicaments de la Nouvelle-Écosse payent le Champix® et le Zyban®. Renseignez-vous à votre pharmacie pour savoir si votre régime couvre ces médicaments.

Orientation vers Sans Tabac Nouvelle-Écosse

- Les patients qui font usage du tabac commercial peuvent être dirigés vers l'organisme Sans Tabac Nouvelle-Écosse (STNE) pour de l'aide pour cesser de fumer.
- Lorsque STNE recevra votre dossier, un conseiller vous appellera au numéro de téléphone que vous avez fourni. En général, cela se fait dans les 3 jours ouvrables. STNE fera jusqu'à 5 appels pour vous joindre. Ce premier contact est une occasion d'obtenir des renseignements sur les services de STNE, de poser vos questions et de fournir de l'information.



Si vous voulez essayer d'arrêter de fumer

- Un conseiller qualifié sera disponible par téléphone pour vous aider à maîtriser vos envies de fumer et vos symptômes de sevrage, ou simplement pour parler.
- Vous travaillerez avec votre conseiller pour élaborer un plan personnel d'abandon du tabac qui vous convient.

Pour consulter un spécialiste de l'abandon du tabac à STNE :

- › Téléphone : 811
- › En ligne : <https://tobaccofree.novascotia.ca>

Pour vous inscrire à un programme d'abandon du tabac, appelez le service de l'admission du Programme de santé mentale et de traitement des dépendances au 1-855-922-1122 (numéro sans frais).

*La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse fait la promotion d'un environnement sans fumée, sans vapeur et sans parfum.
Nous vous remercions de ne pas porter ni utiliser de produits parfumés.
www.nshealth.ca*

*Préparation : Programme de santé mentale et de traitement des dépendances, Inhalothérapie, Santé, sécurité et mieux-être au travail
Conception : Services de la bibliothèque de la Régie*

Les renseignements contenus dans la présente publication sont fournis uniquement à titre d'information et d'éducation. Ils ne remplacent pas les conseils médicaux ou les soins de santé offerts par un professionnel de la santé. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.